



MAIRIE DE MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 29 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf novembre à vingt et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 24 novembre, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUAULT, MORIET, GROULT, BRANCHEREAU, MMES MLILLON, MAURICE (arrivée au point n°1), COURTIN, DUCOS, NIBODEAU.

Etaient absentes excusées : MME MAURICE (Arrivée au point n°1) – pouvoir à MME MILLON MME LACROIX

Etaient absents : MME JOULIN et MM BRAUD et BOBIER

Secrétaire de séance : M. GROULT

Monsieur le Maire fait le constat de quorum et enregistre les absences et la procuration.

Le procès-verbal du 27 octobre 2017 est adopté avec l'observation ci-dessous :

Monsieur Drouault fait part d'une erreur sur le résultat du vote de la délibération n°2017-10-27-03 portant adhésion au groupement de commandes Voirie avec les communes membres de la communauté de communes Loches Sud Touraine. Il faut lire : « Nombre de Pour : 7 et non 12 - Nombre d'abstention : 5 et non 0 ». L'erreur matérielle sera corrigée.

L'ordre du jour est adopté.

Avant de débiter les travaux, Monsieur le Maire propose une pensée collective pour Monsieur Surrault André, Président de l'association « Fanny Manthelanaise », décédé. Les obsèques auront lieu le mercredi 06 décembre, à 10h30, à l'église de Mantelhan.

Arrivée de Madame Sylvie Maurice après l'adoption du procès-verbal.

ADMINISTRATION GENERALE

2017-11-29-01 Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS) : désignation des délégués

Lors de la séance du 18 avril 2014, M. David MEHLICH et Mme Justyna DUCOS, conseillers municipaux, ont été désignés en qualité de délégués au sein du syndicat.

Suite à la démission de Monsieur MEHLICH de sa fonction de conseiller municipal, il convient aujourd'hui d'élire un nouveau délégué titulaire.

Interventions : Madame Justyna DUCOS, déléguée suppléante informe l'assemblée de sa décision de démissionner de cette fonction.

Il convient donc aujourd'hui de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant.

Suite à la réception des factures adressées par le syndicat, portant participation aux frais de fonctionnement, il convient d'adresser un courrier à Madame la Présidente pour éclaircir certains points, dont l'avenir du syndicat. Le dossier « financier » est confié à la Division Finances D2.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2014-04-18-06 désignant M. Mehlich, délégué titulaire et Mme Ducos, déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire,

Vu la démission de M. Mehlich de sa fonction de conseiller municipal,

DELIBERE et

- **ACTE** la démission de Madame Justyna DUCOS de sa fonction de déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire
- **DÉSIGNE** en qualité de délégué titulaire : Monsieur Fabien MORIET
- **DÉSIGNE** en qualité de délégué suppléant : Madame Marie-Eve MILLON
- **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace celle du 18 avril 2014 (n°2014-04-18-06)
- **PRÉCISE** qu'un courrier sera adressé à Madame la Présidente du syndicat pour l'aviser de cette décision.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

FINANCES MUNICIPALES

2017-11-29-02 Comité des fêtes du carnaval – subvention complémentaire

Le Comité des Fêtes a adressé une demande d'aide exceptionnelle pour pallier aux frais engagés liés à la sécurité (service de sécurité, Croix-Rouge) et aux frais liés à la sonorisation dû à l'impossibilité du placement du car podium de la Région Centre dans le centre bourg, pour le carnaval 2017.

Monsieur le Maire propose la somme de 1 000€.

Interventions : Mme Millon indique que cette aide financière exceptionnelle montrerait le soutien de la municipalité à l'association. Cette dernière a présenté un budget sincère et véritable

Le conseil municipal valide le principe de versement d'une aide financière exceptionnelle pour les motifs évoqués. La somme de 1 000€ est sur proposition, l'association n'a sollicité aucun montant. A l'unanimité il est décidé la somme de 1 500€, rejoignant en cela la proposition de Monsieur Drouault, 1^{er} Adjoint.

Après examen,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après réflexion collective,

Le Conseil Municipal délibère et,

- **DECIDE** de verser, au titre de l'année 2017, une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour pallier aux frais engagés liés à la sécurité pour le carnaval 2017, à l'association « Comité des fêtes du carnaval ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 9

- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Groult)

- Pour : 9

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

2017-11-29-03 Subventions diverses

Pour mémoire, lors de la séance du 09 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé la dissolution du CCAS en fin d'exercice 2016, soit au 31 décembre 2016.

La compétence sociale revient donc à la commune, et plus particulièrement aux divisions 2 et 4.

Sur l'année 2017, 4 demandes de subvention nous ont été adressées :

- ⇒ Association Combattre la paralysie
- ⇒ Association Française des sclérosés en plaques (AFSEP)
- ⇒ Association Française contre les myopathies (AFM – Téléthon)
- ⇒ Association Aveugles Val de Loire.

Il est proposé par Mme Millon D2 et Mme Maurice D4 de reconduire les montants alloués par le CCAS, à savoir 30€ par association. Ces subventions accordées sont un signe de reconnaissance positif.

Après examen,

Sur proposition de Mme Millon, Adjointe Division Finances et Mme Maurice, Adjointe Division Population,

Le Conseil Municipal délibère et,

DECIDE de verser, au titre de l'année 2017, **une subvention de 30 € à :**

- ⇒ Association Combattre la paralysie
- ⇒ Association Française des sclérosés en plaques (AFSEP)
- ⇒ Association Française contre les myopathies (AFM – Téléthon)
- ⇒ Association Aveugles Val de Loire.

2017-11-29-04 UNC : subvention complémentaire – Visite de mémoire à Maillé

La section UNC de Manthelan a adressé une demande de subvention :

59 élèves de CM1-CM2 feront la visite de la Maison du Souvenir à Maillé le vendredi 23 mars 2018 – 49 élèves de Manthelan

Le fonds social de l'UNC 37 prend en charge la visite (171€).

La section de Manthelan finance les fleurs déposées au mémorial érigé dans le cimetière.

Une subvention est sollicitée afin de financer les frais de transports qui s'élèvent à 210€.

Après examen,

Sur proposition de Mme Millon, Adjointe Division Finances,

Le Conseil Municipal délibère et,

- **DECIDE** de participer au financement des frais de transports engagés pour cette sortie scolaire
- **DECIDE** de procéder au versement de la somme de 210 € sur le compte bancaire de l'association UNC – Section Manthelan.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

2017-11-29-05 Renouvellement Ligne de Trésorerie

Madame Millon, Adjointe aux finances, informe qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie pour faire face au paiement des dépenses dans l'attente de certaines recettes, en particulier les subventions des opérations en cours. (Reconduction de la procédure existante) et présente la proposition du Crédit Agricole.

Pour information, utilisation de la ligne de trésorerie en 2017 = aucun déblocage.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie,

Vu la proposition de renouvellement faite par le Crédit Agricole,

DELIBERE et

- **Accepte** l'offre du Crédit Agricole selon les conditions ci-dessous :

- Durée : 1 an
 - Montant : 100 000€
 - Taux : EURIBOR 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00% + marge de 0.82 %
 - Commission d'engagement : 150 €
 - Paiement des intérêts : chaque trimestre au vu d'un état émis en fonction des montants et des durées de débloques
 - Mode de tirage et remboursement : à réception d'une demande écrite fournie lors de la signature de la convention
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

2017-11-29-06 Budget Principal – Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2017 du budget principal,

Vu la décision modificative n°1 du 27 octobre 2017 du budget principal,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section d'investissement,

Vu la proposition de Madame Marie-Eve Millon, Adjointe aux finances (D2),

DELIBERE et **MODIFIE** les prévisions budgétaires du budget principal de la façon suivante :

	Dépenses	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-020 : Dépenses imprévues	600.00 €	0.00 €
Total D 020 : Dépenses imprévues	600.00 €	0.00 €
D-2183-091 : Matériels divers	0.00 €	600.00 €
Total D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	600.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	600.00 €	600.00 €

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

DIA - Information

Lors de la séance du 10 février dernier, le Conseil Municipal a décidé de charger le Maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation, d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Chaque DIA est présentée en bureau des adjoints et les décisions figurent au compte-rendu du BAD.

Ci-dessous un récapitulatif des dossiers traités depuis le 10 février date de délégation :

Date de signature	Parcelle	Adresse	Nature de l'acte
06/03/2017	AC 243	La Seigneurie	Vente d'un terrain
28/04/2017	YN 36	Bel Ebat	Vente d'une maison
28/04/2017	AC 88	34 Rue Nationale	Vente d'une maison
30/06/2017	ZK 79	7 Rue du Clos Dolmen	Vente d'une maison
01/08/2017	AB 26	13 Rue des Mésanges	Vente d'une maison
28/09/2017	AA 221	Le Deffaix	Vente d'une maison
06/10/2017	ZK 99	Pièce du Bourg - division de la parcelle n°97	Vente d'un terrain
03/11/2017	AC 107	8 Route de Loches	Vente d'une maison
17/11/2017	AA 11	Le Petit Clos	Vente d'une maison
24/11/2017	AA 236	Le Petit Clos	Vente d'un terrain

Fin de séance à 21h30

COMMISSION GENERALE de 21h30 à 22h45

Prochain conseil municipal : Mercredi 20 Décembre 2017

M. PIPEREAU	M. DROUULT	Mme MILLON	M. MORIET	MME MAURICE
M. GROULT	Mme LACROIX Absente excusée	Mme COURTIN		Mme DUCOS
Mme JOULIN Absente	M. BRANCHEREAU	M. BRAUD Absent	M. BOBIER Absent	Mme NIBODEAU